



COMMUNE DE BEGNINS

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE  
POUR L'ELECTION À LA SYNDICATURE  
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE  
DU 26 AVRIL 2026 (1<sup>er</sup> tour)

**Greffe municipal**

Rte de St-Cergue 14

Case postale 14

1268 Begnins

Tél. : +41 22 366 21 19

E-mail : [greffe@begnins.ch](mailto:greffe@begnins.ch)



élections  
communales  
générales 2026  
Canton de Vaud

**A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus d'ici au mardi 7 avril 2026 à 12 heures précises (dernier délai).** L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

*Begnins Demain*

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire :

Mme/M.

*Palmyri Cesate*

(à défaut, le 1<sup>er</sup> signataire sera considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

*Rte St-Cergue 216 Begnins*

Téléphone fixe :

*022 7660726*

Tél. portable :

*079 371 26 28*

Courriel :

*mcpalmyri@bluewin.ch*

Personne suppléante :

Mme/M. :

(à défaut, le 2<sup>e</sup> signataire sera considéré comme personne suppléante)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Tél. portable :

Courriel :

**ANNEXES**

- Personnes candidates
- Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

**RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL**

**RECEPTION :**

Date : *24.10.2026*

Heure : *10h00*

Visa : *[Signature]*

Greffe municipal  
1268 Begnins

**OBSERVATIONS :**

.....  
.....  
.....

COMMUNE : BEGNINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Begnins Demuis

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
	THEVENOT	Philippe	M	27.12.58	Assens	Entrepreneur et Municipal	Le Fort 19 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

COMMUNE : BEGNINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Begnins Demain

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	PALMIERI	Cesare	1977	Alte St-Cergue 21C		✓
2	MAGNIN	NADINE	1981	Ch. de la Colette 10		✓
3	BURDET	FERNAND Sinclair	1988	Ch. de la Colette 9C		✓
4	METROL	Isabelle	1959	Rue du Marthoray 1		✓
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.